

224C0069
FR0000124141-FS0004

11 janvier 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VEOLIA ENVIRONNEMENT

(Euronext Paris)

Rectificatif à D&I 224C0006 du 2 janvier 2024

Par courrier reçu le 10 janvier 2024, complété par un courrier reçu le 11 janvier, la société Natixis Investment Managers International¹ (43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris), agissant pour le compte du FCPE Sequoia Plus dont elle assure la gestion, a rectifié sa déclaration du 28 décembre 2023, publiée dans D&I 224C0006 du 2 janvier 2024, en ce qu'elle détenait, le 22 décembre 2023, pour le compte dudit FCPE, 30 984 536 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT représentant 35 668 470 droits de vote², soit 4,27% du capital et 4,80% des droits de vote de cette société³, et n'a donc pas franchi en hausse le seuil de 5% des droits de vote.

Le déclarant a précisé détenir, au 10 janvier 2024, pour le compte dudit FCPE, 30 984 536 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT représentant 35 668 470 droits de vote, soit 4,27% du capital et 4,80% des droits de vote de cette société⁴.

¹ Contrôlée par Groupe BPCE. La société Natixis Investment Managers International déclare agir indépendamment de la société qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Et non 37 634 665.

³ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 725 411 667 actions représentant 742 791 292 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 725 411 667 actions représentant 743 422 641 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.